



16 au 19 novembre 2026

Centre des congrès de Québec

GUIDE DE L'EXPOSANT

Les exposants s'engagent à prendre connaissance du Guide de l'exposant et à respecter toutes les directives qu'il renferme. Le comité organisateur du congrès se réserve le droit de refuser les exposants qui ne se conformeront pas aux directives. Certains éléments de ce guide peuvent être révisés ou modifiés en tout temps.

LOGISTIQUE DU CONGRÈS

HORAIRE GÉNÉRAL

	Jour	Date	Heures
Formations et ateliers	Lundi	16 novembre	9 h à 17 h
Exposition et conférences	Mardi	17 novembre	9 h à 17 h
	Mercredi	18 novembre	9 h à 17 h
	Jeudi	19 novembre	9 h à 12 h

MONTAGE DE LA SALLE D'EXPOSITION

Jour	Date	Heures
Lundi	16 novembre	9 h à 19 h

DÉMONTAGE DE LA SALLE D'EXPOSITION

Jour	Date	Heures
Jeudi	19 novembre	12 h à 16 h

Aucun démontage de kiosque ne sera autorisé **avant 12 h** le 19 novembre. L'exposant qui contrevient à cette règle **perdra sa priorité de réservation** pour le prochain congrès Québec Mines + Énergie. Il pourra se voir imposer une pénalité de l'ordre de 10 \$ / min. avant 12 h (11 h 30 = 300 \$ de pénalité). Si à l'inverse vous devez retarder votre démontage **après 13 h** vous devez nous en aviser. Le démontage doit être **complété pour 16 h** le jeudi 19 novembre.

PROCÉDURE DE SORTIE DES EXPOSANTS

Pour consulter la procédure de sortie des exposants du Centre des congrès de Québec, veuillez suivre ce lien : <https://www.convention.qc.ca/wp-content/uploads/Procedure-Sortie-FR-17oct2024.pdf>

ACCÈS À LA SALLE D'EXPOSITION ET AU DÉBARCADÈRE - EXPOSANTS SEULEMENT

Jour	Date	Heures
Lundi	16 novembre	7 h à 19 h
Mardi	17 novembre	7 h à 9 h
Mercredi	18 novembre	7 h à 9 h
Jeudi	19 novembre	12 h à 16 h

IMPORTANT

- Notez que la livraison et la cueillette de matériel sont interdites aux entrées du Centre des congrès de Québec et doivent s'effectuer au débarcadère uniquement.
- Aucun chariot sur roues ne sera toléré sur les tapis d'allées.
- Le Centre des congrès de Québec acceptera le matériel à partir du **vendredi 13 novembre 2026** seulement.
- Des frais d'entreposage précongrès s'appliquent pour tout matériel d'exposant reçu avant cette date (voir **MANUTENTION DU MATÉRIEL ET ENTREPOSAGE**).

LOCALISATION DU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC

Retrouvez les indications pour se rendre au centre des Congrès de Québec et visualiser les quais de débarcadère via ce lien : https://www.google.com/maps/d/viewer?mid=1_qQgKqC5JQKy2DTYbtW9u5c0ccNldC9A&femb=1&ll=46.81031700906284%2C-71.21566568177298&z=18

UTILISATION DU DÉBARCADÈRE

Les exposants sont invités à utiliser le débarcadère du niveau 4 pour la livraison de leur matériel. Celui-ci est situé au :

855, rue Jean-Jacques-Bertrand, Québec (Québec) G1R 5V3

Les camions-remorques **ne doivent pas excéder** 13 pi 6 po de hauteur et 53 pi de longueur.

Le stationnement **n'est pas permis** au débarcadère, ni sur la promenade Desjardins et ce même pour une courte période. Seuls le déchargement et le chargement sont autorisés au débarcadère et tout contrevenant verra son véhicule remorqué. Le débarcadère est conçu pour recevoir **sept véhicules simultanément**.

ACCÈS POUR PIÈCES LOURDES OU HORS GABARIT

Une grande porte donnant sur la rue Jean-Jacques-Bertrand est située à l'extrémité ouest du corridor de service au niveau 4. Ses dimensions sont de 22 pi de largeur sur 15 pi de hauteur. Si vous devez utiliser cette porte, veuillez contacter M^{me} Ingrid Metta au : Ingrid.Metta@mrnf.gouv.qc.ca.

STATIONNEMENT

Le Centre des congrès de Québec est situé à proximité de nombreux espaces de stationnement souterrain situés à Place Québec (accessible via la rue Saint-Joachim), au complexe Marie-Guyart (Complexe G), à Place Haute-Ville (sous l'hôtel Delta) et, finalement, au stationnement D'Youville. L'ensemble de ces espaces est relié par des corridors intérieurs pour plus de commodité. Ces stationnements sont en opération 24 heures sur 24, du lundi au dimanche.

En semaine (de jour), il est fortement suggéré de privilégier l'utilisation du transport durable (covoiturage, transports en commun, Parc-O-Bus) en raison du niveau élevé d'activités dans le secteur et de certains travaux de réfection. Pour plus de renseignements, nous vous invitons à consulter le site Web du Centre des congrès de Québec à l'adresse suivante : <https://www.convention.qc.ca/infos-pratiques/#se-rendre>

Le stationnement est interdit en tout temps sur la Promenade Desjardins.

RÈGLES D'ATTRIBUTION DES ESPACES D'EXPOSITION

Nous offrons de nouveau la priorité aux exposants de l'édition 2025 à choisir leur emplacement en premier. Une période de trente jours est allouée pour confirmer le renouvellement de location et pour en effectuer le paiement. Le comité organisateur se réserve le droit de regrouper certains exposants par secteur d'activité. Le comité se réserve également le droit de refuser un exposant si la mission, les services ou les produits de cette compagnie ne correspondent pas à la vocation du congrès.

KIOSQUE D'EXPOSITION

Tous les kiosques ont une dimension de 10' x 10' et comprennent : un tapis de couleur sobre, une corbeille, 1 prise électrique de 15 ampères (120 volts) accès au Wi-Fi du Centre des congrès, 1 accès aux séances de conférences, aux rediffusions et à la salle d'exposition, 2 accès à la salle d'exposition, accès à la plateforme de réseautage, 6 coupons pour les repas du mardi et mercredi midi (1 repas par jour par accès), 9 coupons café et muffins (un par jour par accès, valides en matinée seulement).

FORFAITS DISPONIBLES POUR LES EXPOSANTS

Forfait de base : 3 120 \$ + taxes	Forfait de base avec table et chaises : 3 210 \$ + taxes	Forfait avec murs rigides blancs : 3 995 \$ + taxes	Forfait avec murs rigides en velcro de couleur : 4 115 \$ + taxes
<ul style="list-style-type: none"> ■ Murs séparateurs en rideaux 	<ul style="list-style-type: none"> ■ 1 table 24'' x 72'' drapée en noir ■ 2 chaises ■ Murs séparateurs en rideaux 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Structure de 5 panneaux 39'' x 89'' en PVC blanc ■ 1 comptoir blanc de 42'' de haut ■ 2 tabourets 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Structure de 5 panneaux 39'' x 89'' en velcro de couleur (au choix, selon la disponibilité) ■ 1 comptoir blanc de 42'' de haut ■ 2 tabourets

STATION AU PAVILLON DE LA FORMATION

1 600 \$ + taxes

*Offre exclusive aux établissements d'enseignement et aux entreprises de formation.

- Un comptoir avec portes coulissantes et tablettes
- Un mur avec une enseigne identifiant votre établissement scolaire
- Deux tabouret exécutif
- Tapis sur toute la zone
- 1 prise électrique de 15 ampères (120 volts)
- Accès au Wi-Fi du Centre des congrès
- Accès à la plateforme de réseautage
- 2 accès à la salle d'exposition
- 4 coupons pour les repas du midi mardi et mercredi (1 repas par jour, par accès)
- 6 coupons café et muffins (un par jour par accès, valides en matinée seulement)

Notez qu'aucun changement de nom de participant ne sera possible sur place.

LOCATION DE MOBILIER

Pour la location de mobilier ou une personnalisation de votre espace d'exposition, nous vous invitons à contacter **Tessier Services d'Exposition**, le décorateur officiel de l'édition 2026 :

Téléphone : 418 524-1888

Télécopieur : 418 524-0006

International : 1 800 760-9488

info@brunotessier.com <https://brunotessier.com/>

Sur place, vous pourrez faire vos demandes de dernière minute au comptoir du soutien aux exposants, opéré par **Tessier Services d'Exposition**.

INTERNET ET DEMANDES EN AUDIOVISUEL

La connexion Internet est gérée exclusivement par Encore. L'accès sans fil (Wi-Fi) est offert gratuitement par le Centre des congrès de Québec. Pour toute autre connexion ou demande de location en audiovisuel, nous vous invitons à communiquer par courriel à : exposants-CCQ-ca@encoreglobal.com.

ACCROCHAGE

Tout matériel suspendu ou placé à plus de 8 pi du sol (bannière, structure, affiche) doit avoir été approuvé par le comité organisateur. Des frais supplémentaires peuvent s'appliquer. Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec M^{me} Ingrid Metta à : Ingrid.Metta@mrnf.gouv.qc.ca.

MANUTENTION DU MATÉRIEL ET ENTREPOSAGE PENDANT LE CONGRÈS

Les frais relatifs à la manutention et l'entreposage des caisses vides (boîtes) de l'exposant au Centre des congrès de Québec sont inclus et pris en charge par Québec Mines + Énergie pendant le congrès. Le Centre des congrès de Québec dispose de zones d'entreposage à proximité des salles d'exposition et s'occupe exclusivement de la gestion de ces espaces. L'entreposage pendant le congrès est obligatoire. Ce service comprend l'étiquetage des effets et la manutention associée à l'entreposage.

L'exposant qui arrive au débarcadère avec son matériel peut, s'il le désire, apporter lui-même son matériel à son kiosque ou faire appel au personnel du Centre des congrès de Québec. Un chariot sera mis à sa disposition au besoin.

Les exposants **ne sont pas autorisés** à effectuer l'entreposage de leur matériel eux-mêmes. Aucune boîte de carton ni aucune caisse de transport vide ne seront tolérées à l'intérieur ou à l'arrière du kiosque. Le matériel doit être étiqueté (voir exemple à l'annexe 1) et remis au Centre des congrès de Québec pour entreposage.

IMPORTANT

À la fin du démontage de l'exposition, tout matériel non récupéré par le transporteur ou le service de messagerie de l'exposant sera automatiquement pris en charge par le Centre des congrès de Québec et les frais seront facturés à l'exposant.

EXPÉDITION À L'AVANCE

Pour toute question concernant l'expédition à l'avance ainsi que l'entreposage, veuillez communiquer avec M^{me} Ingrid Metta à Ingrid.Metta@mrnf.gouv.qc.ca ou au 833 361-0001, poste 605238.

Veuillez noter qu'aucun matériel ne peut être livré au Centre des congrès de Québec avant le vendredi 13 novembre 2026.

IMPORTANT

Les exposants qui utilisent les services de messagerie tels que FedEx, UPS, DHL ou autre, doivent s'assurer que les frais de douanes, les taxes, etc., sont payés à l'avance.

La marchandise expédiée avec la mention « à percevoir » ne sera pas acceptée par le Centre des congrès de Québec ou par le comité organisateur de Québec Mines + Énergie.

ANNULATION

Toute demande d'annulation de contrat de location doit parvenir au comité organisateur avant le 15 octobre 2026. Des frais représentant 50 % de la valeur de la facture totale seront retenus lors du remboursement. Il n'y aura aucun remboursement pour une demande d'annulation reçue après cette date.

OBLIGATIONS ET RESTRICTIONS

Installation des kiosques

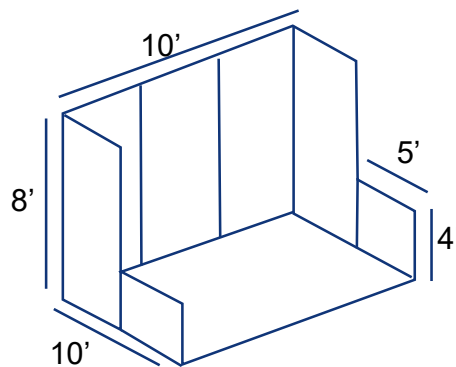
L'installation des kiosques s'effectuera le lundi 16 novembre 2026 entre 9 h et 19 h. Aucun kiosque ne pourra être installé après cette période. Vous pourrez toutefois utiliser la période du mardi 17 novembre entre 7 h et 8 h 30 pour finaliser le montage de votre kiosque. L'exposant doit se limiter à l'espace qui lui est alloué. Aucun débordement sur un espace voisin ou dans les allées ne sera toléré.

Structure et dimensions

La hauteur d'une structure de kiosque **ne doit pas dépasser 8 pi**, sauf si l'exposant a préalablement obtenu l'autorisation du comité organisateur du congrès.

Afin de ne pas nuire à un autre exposant, les structures, les comptoirs et les tables situés sur les côtés ne doivent pas excéder 8' de hauteur pour les kiosques en îlot de 4x 10'x10'

Pour les kiosques ayant des voisins à gauche et à droite, les structures, les comptoirs et les tables situés sur les côtés ne doivent pas être supérieurs à 4 pi de hauteur et ceux sur le mur arrière de la structure, à 8 pi de hauteur (sur une profondeur maximale de 5 pi à partir du fond, voir image à droite). Il est interdit d'utiliser les rideaux séparateurs comme surface d'affichage.



Durant l'exposition

Les exposants ont accès à la salle d'exposition à partir de 7 h. Veuillez noter que le mardi, les clients auront accès à la salle dès 8 h 30 pour assister aux allocutions sur la scène principale.

Les salles d'exposition sont surveillées en tout temps. Cependant, le Centre des congrès de Québec et le comité organisateur du congrès ne sont aucunement responsables des pertes, vols et dommages matériels ainsi que des blessures subies par quiconque lors du congrès. Un comptoir de services aux exposants sera opéré pour la durée de l'événement.

OBLIGATIONS

Les obligations et les restrictions suivantes s'appliquent aux exposants et à la main-d'œuvre utilisée pendant le montage et le démontage des kiosques.

Assurances

L'exposant doit posséder sa propre assurance responsabilité d'une valeur minimale de 2 000 000 \$. Québec Mines + Énergie ou ses mandataires n'assument aucune responsabilité pour les dommages corporels. Il en va de même pour les dommages matériels que pourraient subir les produits, les kiosques, les équipements ou les décorations, et qui seraient causés par le feu, l'eau ou le vol, dans les lieux loués ou durant les déplacements dans l'immeuble, et ce, quelle qu'en soit la cause.

Recyclage et collecte des matières résiduelles

L'exposant doit utiliser les bacs mis à sa disposition pour le recyclage (papier, carton, verre, plastique) tant lors du montage/démontage que durant l'exposition. D'autres collectes sélectives peuvent être ajoutées à celles énumérées ci-dessus.

Les poubelles doivent être placées chaque soir dans l'allée devant le kiosque, et ce, dès la fermeture de la salle d'exposition. Elles seront vidées sans frais par le personnel du Centre des congrès de Québec. Les poubelles laissées à l'intérieur du stand ne seront pas vidées.

RESTRICTIONS

Aires communes

L'exposant ne doit en aucun temps obstruer les couloirs, ascenseurs, escaliers mécaniques, foyers, hall, moniteurs de signalisation, écrans au plasma, ainsi que les entrées des salles et issues de secours du Centre des congrès de Québec.

Animaux

La présence d'animaux doit faire l'objet d'une approbation par le comité organisateur, au préalable. Seuls les chiens d'assistance pour handicapés sont autorisés sans restriction.

Autocollants

Les autocollants, quels qu'ils soient, sont strictement interdits par le Centre des congrès de Québec.

Ballons et confettis

L'usage de ballons gonflés à l'hélium doit être préautorisé par le comité organisateur. Des frais vous seront imputés pour la récupération des ballons au plafond après vos activités. L'utilisation de confettis et de paillettes est strictement interdite.

Consommation d'alcool lors du montage et du démontage

Afin de diminuer les risques d'accident, aucune boisson alcoolisée n'est tolérée durant les périodes de montage et de démontage.

Enfants

Pour des raisons de sécurité, la présence d'enfants au débarcadère et dans la salle d'exposition n'est pas autorisée pendant les périodes de montage et de démontage.

Incendie et véhicules motorisés

L'exposant doit se conformer aux règles de prévention des incendies. Voir le document « mesures de sécurité et prévention des incendies » accessible sur www.convention.qc.ca.

Limites sonores

Si de l'équipement ou des appareils produisent un bruit ou des odeurs qui dérangent les exposants ou les invités, il sera nécessaire d'en faire cesser le fonctionnement. L'intensité du bruit ne doit pas dépasser 70 décibels à 4 pi de la source de ce bruit.

Ruban adhésif

Les seuls adhésifs permis au Centre des congrès de Québec sont les suivants (non disponible sur place) :

- surfaces murales : Bandes adhésives décollables Glue Dot^{MD};
- surfaces de plancher : ruban adhésif Echo Tape CL-W6300, VI-N6120 ou équivalent, ruban à double face Echo DC-W188F ;
- murs de brique : Bandes adhésives décollables Glue Dot^{MD}.

Services alimentaires

Maestro Culinaire est le partenaire exclusif au Centre des congrès de Québec pour tous les services d'alimentation et de boisson. Maestro Culinaire est le seul à pouvoir détenir ou servir des produits alcoolisés à l'intérieur du Centre des congrès de Québec. Tout alcool provenant de l'extérieur, même à des fins personnelles, est formellement interdit.

Si vous souhaitez distribuer ou vendre des échantillons alimentaires dans votre kiosque, vous devez obligatoirement obtenir l'autorisation préalable de Maestro Culinaire.

Maestro Culinaire

Audrey Théberge


Tél. : 418 647-7711, poste 4613

audrey.theberge@maestroculinaire.ca

Tabac et cigarette électronique

Le Centre des congrès de Québec offre un environnement sans fumée. Depuis le 31 mai 2006, selon les dispositions de la Loi sur le tabac, il est strictement interdit de fumer à l'intérieur du Centre des congrès de Québec et dans les débarcadères, sans aucune exception.

EXEMPLE D'ÉTIQUETTE POUR ADRESSAGE

Nom de l'expéditeur : _____
Adresse : _____ _____
Téléphone : _____
Nombre de boîtes : _____
Transporteur : _____
Coordonnées du courtier en douanes : _____
NOM DE LA COMPAGNIE EXPOSANTE À l'attention de : Québec Mines + Énergie 2026 Numéro de kiosque : _____
 QMÉ Québec Mines + Énergie
Centre des congrès de Québec 855, rue Jean-Jacques-Bertrand Débarcadère niveau 4 Québec (Québec) G1R 5V3

